

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A320

Colliers de fixation du câblage électrique  
du système carburant au niveau de la nervure 6

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A320 numéros de série 129 à 343, 345 à 347, 349 à 363 inclus.

Afin de prévenir, en cas de foudroiement aéronef, la formation d'un arc électrique dans les réservoirs de voilure, pouvant résulter d'une dégradation de l'isolant du câblage électrique du système carburant au niveau de la nervure 6, due à l'éventuelle utilisation en production d'un collier de maintien de ce câblage non résistant au carburant, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :

- Au plus tard dans les 3500 cycles à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, sauf si déjà accompli, identifier et remplacer si nécessaire les colliers de maintien du câblage électrique du système carburant au niveau de la nervure 6 (demi-voilures gauche et droite) conformément aux instructions fournies dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-28-1052 Rév.1.

Dans le cas où des colliers non conformes seraient identifiés lors de cette inspection, les remplacer par des colliers résistants au carburant et inspecter le câblage électrique au niveau de ces colliers conformément aux instructions fournies dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-28-1052 Rév.1.

Aucune action ultérieure n'est requise après application de la présente Consigne de Navigabilité ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-28-1052 Rév.1.

\_\_\_\_\_  
Réf. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-28-1052 Rév.1  
ou toute révision ultérieure approuvée.  
\_\_\_\_\_

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 06 NOVEMBRE 1993**

n/C

Date : 27/10/93

**AIRBUS INDUSTRIE**  
**Avions A320**

**93-191-047(B)**